

Commissions communales : Commission Finances

réf : 2021_04_12_015

Madame le Maire informe que deux conseillers ont fait connaître leur souhait d'intégrer la commission Finances, il s'agit de M Loïc DUPONT et M Florian DANIEL

La commission est composée de 8 membres :

Messieurs Ronan FROUDE, Georges LE HAZIF, Joël MAROQUIVOI, Yvon MICHAUD, Stéphane LIZANO, Loïc DUPONT, Florian DANIEL et Mme Pauline LEHOUCQ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la nouvelle composition de la commission Finances.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*

Vote des Taux d'imposition

réf : 2021_04_12_016

Madame le Maire présente au Conseil Municipal que conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par **le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.**

Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15.26 % pour le Morbihan) qui vient s'ajouter au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.

En 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

PROPOSITION :

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2020	Evolution 2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	17,33%	
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	27,15 %	+ 0 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15,26 %	-
Nouveau taux communal de foncier bâti 2021 issu du transfert du taux départemental		27,15 % + 15,26 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44,67 %	44,67 %
--	---------	----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 42,41 %
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 44.67 %

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Compte de Gestion 2020 : Budget Général

réf : 2021_04_12_017

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats,

le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Compte de Gestion 2020 : Budget "Rives du Triskell"

réf : 2021_04_12_018

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif "Rives du Triskell" de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Compte de Gestion 201 : Budget "Roz'Avel"

réf : 2021_04_12_019

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif "Roz'Avel" de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Compte Administratif 2021 : Budget général

réf : 2021_04_12_020

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2020 du budget général qui se résument ainsi :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
<i>Emissions exercice 2020:</i>	1 233 220,62 €	2 176 565,75 €	+ 943 345,13 €
Résultat antérieur reporté :			0.00 €
Capacité d'autofinancement			+ 943 345,13 €
Section d'investissement			
<i>Emissions exercice 2020 :</i>	2 151 444,63 €	1 083 215,82 €	- 1 068 228,81 €
Résultat antérieur reporté :			+ 78851,54 €
Résultat global à reporter :			- 989 377,27 €
Résultat émissions + RAR			- 989 377,27 €

Hors de la présence de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 du Budget Général.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Compte Administratif 2020 : Budget "Rives du Triskell"

réf : 2021_04_12_021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2020 du budget "Rives du Triskell" qui se résumant ainsi :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Emissions exercice 2020:	832 094,12 €	398 722,59 €	- 433 371,53€
Résultat antérieur reporté :			+ 1 182 327,70 €
Capacité d'autofinancement			+ 748 956,17 €
Section d'investissement			
Emissions exercice 2020 :	167 548,78 €	273 331,83 €	+105 783,05 €
Résultat antérieur reporté :			+ 726 166,17 €
Résultat global à reporter :			+ 831 949,22 €

Hors de la présence de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 du Budget "Rives du Triskell".

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Compte Administratif 201 : Budget "Roz Avel"

réf : 2021_04_12_022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2020 du budget "Roz'Avel" qui se résumant ainsi :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Emissions exercice 2020:	80 435,00 €	80 435,00 €	0 €
Résultat antérieur reporté :			€
Capacité d'autofinancement			0 €
Section d'investissement			
Emissions exercice 2020 :	80 435,00 €	80 435,00 €	0 €
Résultat antérieur reporté :			€
Résultat global à reporter :			0 €

Hors de la présence de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 du Budget "Roz'Avel".

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*

Affectation du résultat du budget général

réf : 2021_04_12_023

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2020 du budget général.

CAS PARTICULIER : Lorsque le résultat global de fonctionnement et celui de la section d'investissement sont positifs, il est possible de se dispenser de délibération d'affectation des résultats. Dans ce cas, les résultats de chaque section sont reportés "automatiquement".

Compte tenu des investissements qui sont à effectuer cette année, Madame le Maire et le bureau Municipal propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement en section investissement au :

Au financement de la section D'investissement compte 1068	+ 943 345,13€
--	----------------------

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve cette proposition.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Budget primitif 2021 Général

réf : 2021_04_12_024

Suite à la présentation du projet de budget primitif (général) 2021 par Monsieur l'Adjoint aux finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 209 020,00 €	1 209 020,00 €
Investissement	4 971 980,00 €	4 971 980,00 €

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de passer au vote.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition de budget.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Budget primitif 2021 : Rives du Triskell

réf : 2021_04_12_025

Suite à la présentation du projet de budget primitif "Rives du Triskell" 2021 par Monsieur l'Adjoint aux finances, comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	315 196,56 €	289 446,00 €
Investissement	0 €	167 548,78 €

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de passer au vote.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition de budget.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Budget primitif 2021 : Lotissement "Roz Avel"

réf : 2021_04_12_026

Suite à la présentation du projet de budget primitif du lotissement "Roz'Avel" 2021 par Monsieur l'adjoint aux finances, comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	135 674,00 €	135 674,00 €
Investissement	135 674,00 €	80 435,00 €

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de passer au vote.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition de budget.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Séance levée à: 21:50

En mairie, le 14/04/2021
Le Maire
Martine LOHEZIC